

Epreuve - Matière : 101 - 7273

Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Le 05 février 2026, Paris

objet: Note portant sur le projet d'accueil des étudiants en situation de handicap.
 pièce-jointe: Tableau récapitulatif du projet et son calendrier prévisionnel

A l'attention du chef de département,

Le service commun de la documentation (SCD) de l'Université Y, a été choisi pour piloter le développement d'une politique d'accueil des étudiants en situation de handicap. La sélection du SCD pour la bonne mise en œuvre de cette politique repose sur la fréquentation du SCD par les étudiants, et donc de la bonne connaissance et de son identification en tant que ressource au service des étudiants et de leurs réussites. Ainsi que de part le cœur du métier de ce service de l'université, où l'accueil de tous les publics est inscrit dans ses statuts. Lors de réflexions au sein du SCD, il a été proposé de mettre en place un espace dédié avec des outils et des services adaptés à la destination des étudiants. Suite à votre demande, veuillez trouver à la suite une note détaillant une proposition de projet, et un tableau récapitulatif incluant un calendrier prévisionnel. Dans une première partie, je présenterai les différentes modalités à prendre en compte ; puis dans une seconde partie, je présenterai ma proposition de projet.

Le droit français en son évolution pour participer à une meilleure inclusion de la société, notamment avec la convention internationale sur les droits des personnes handicapées, au la loi du 11 février 2005 sur l'égalité

des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il est important, à mon sens, de ne pas traiter les différentes situations de handicap comme des critères s'excluant mutuellement. D'une part puisqu'il est question de personnes, et d'autre part parce que les différentes classifications ne sont jamais un reflet parfait des besoins de chacune. Il est possible de s'appuyer sur les déclarations individuelles des étudiants et leur identification par les reconnaissances officielles lors des inscriptions administratives, mais cela risquerait à exclure les personnes se trouvant en situation de handicap de façon temporaire ou ayant un changement de situation durant l'année civile ou universitaire. Ainsi, pour une meilleure offre de services, d'accueil et d'espace, il me semble bon de proposer des solutions permettant une plus grande universalité, et autonomie dans l'appropriation par les étudiants, via une accessibilité universelle. Tout en proposant des possibilités d'accompagnement et de personnalisation à la demande.

En lien avec cette idée de développer un écosystème spécifique où outils, espace et services adaptés vont exister, il est intéressant de penser ces trois composantes en complémentarité des services, spécifiques ou non, ayant cours à l'université. L'idée étant de permettre aux étudiants d'accéder à une expérience universitaire de qualité et non de proposer quelque chose de différent qui ne répondrait pas aux exigences des différents diplômes. De même, c'est une occasion de commencer à développer une culture de l'accessibilité, et ce dès l'inscription de futurs projets, ou de mise à jour des pratiques.

Ces modalités d'accès et de qualité vont donc permettre d'orienter l'organisation du projet qui avancera sous trois axes : un axe "accueil", un axe "nouveaux outils, nouveaux services" et un dernier axe "espace". Dans un premier temps, ces trois axes pourront être abordés dans trois groupes de travail différenciés, avec pour but pour chacun de produire une partie d'un questionnaire d'enquête à l'attention des étudiants, mais également de commencer un dialogue avec le service de santé et la mission handicap de l'université, de façon transversale, retrouvant lors de dépouillement de l'enquête. Ces résultats d'enquête permettront d'alimenter les réflexions au sein des groupes de travail et de permettre un échange plus concret avec d'autres acteurs

de l'université. Le groupe de travail "accueil" pourra aborder les questions des communications papier (flyers, affiches, etc.) et les communications en ligne (réseaux sociaux, QR code, application, site web institutionnel), les questions de signalétique, mais aussi les postures d'accueil. Le groupe de travail "nouveaux services, nouveaux outils" aborderait idéalement et de manière prospective les outils existants et dont le SCD pourrait faire l'acquisition et le déploiement. Il serait possible d'établir un budget en termes de licences informatiques pour des logiciels payants, ainsi qu'une étude de marché, si des logiciels libres sont plus intéressants ou non. Mais aussi de recueillir des collègues d'autres établissements ou de réaliser des partenariats pour connaître le matériel accessible, et la nécessité ou non d'avoir plusieurs machines à lire pour écouter les documents scannés par exemple. Le groupe de travail "espace" aurait la fonction d'établir des scénarios d'aménagement ou de réaménagement en vue de la création d'un espace redéployé. Ces scénarios pourraient être aiguillés par des visites d'espaces accessibles dans divers établissements recevant du public (ERP).

Suite à cette première phase d'idéation et de consultation, une présentation des productions pourra se faire au conseil de la documentation, en présence de la présidente de l'université et de la direction générale des services, avec la possibilité d'inviter les directeurs des composantes suivantes : communication de l'université, logistique et patrimoine, système informatique et réseau. Et de proposer une validation d'un scénario couvrant ces trois axes. Il serait aussi l'occasion de valider un budget pour ce projet, tout en sachant qu'il est possible de l'alimenter également à l'aide des subventions du ministère de l'enseignement supérieur qui est le ministère de tutelle, mais aussi de faire une proposition aux budgets participatifs comme ceux pour la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC). En parallèle de la validation de la programmation, il est possible de préparer une première étape de sensibilisation des collègues du SCD aux enjeux de l'accueil des personnes en situation de handicap et des questions d'inclusivité sociale. Cette sensibilisation du collectif peut trouver sa place dans une démarche développant durable et responsabilité sociale et environnementale (DD-RSE) de l'université, ou à l'échelle du SCD dans le plan de formation continue pluri-annuel.

Cette deuxième phase devrait déboucher sur un lancement des réalisations pour les trois axes de développement. L'axe "accueil" pourra réaliser des ateliers et formations internes en vue des nouvelles modalités d'accueil d'un public spécifique et de réaliser des changements ou élargissements à la politique d'inscription et de pacté de

de travail devant la phase 1. L'axe "nouveaux services, nouveaux outils" pourra se concrétiser via la rédaction de tutoriel et de formations des collègues pour l'utilisation des machines et des logiciels; avec une priorité pour les collègues en service porté sous les espaces publics de la bibliothèque, mais également avec une attention aux besoins du service santé et de la mission handicap. Pour l'axe "Espace", la formalisation des demandes de financement en dehors des lignes budgétaires allouées par le SCD, ainsi que la rédaction d'un appel d'offre et d'un cahier des charges, si le scénario retenu intègre des travaux bâtimentaires nécessitant une sélection d'un architecte par exemple, devront se dérouler en parallèle des deux autres axes, avec une durée plus étendue. Cette durée plus étendue permettra plus de souplesse dans la concrétisation des deux premiers axes, "accueil" et "nouveaux services, nouveaux outils", ce qui permettra d'assurer une continuité de service au sein du SCD et une mobilisation des collègues plus respectueuse des autres missions qu'ils doivent accomplir. Ce qui aura un impact moindre sur l'organisation interne du SCD et sur les services proposés aux étudiants.

La quatrième phase pourra intervenir une fois que les aménagements sont terminés, que l'équipe est formée et que les outils sont prêts à être utilisés. La meilleure temporalité pour le lancement auprès du public de ce projet serait autour de la rentrée universitaire, pour rassurer le plus de public susceptible d'être intéressé, mais également de pouvoir accompagner ce lancement d'une période d'évaluation de ce nouvel espace et des services et outils s'y trouvant. Tout en gardant la possibilité d'un volet thématique lors de l'enquête de satisfaction annuelle du SCD. En confrontant ces divers résultats avec ceux relevés au début du projet, il sera possible de proposer un bilan éclairé et juste sur cette mission de pilotage, afin d'envisager des ramifications plus importantes, comme une politique d'accueil inclusive étendue à tout le SCD, voire même à l'Université.

Ces phases successives d'initiation, de validation, de réalisation et d'évaluation devront permettre un déroulement efficace pour la mise en place d'un espace dédié avec des outils et services adaptés. Ce qui permettra d'asseoir encore plus la légitimité du SCD à publier cette politique d'accueil privilégiée des étudiants en situation de handicap. Participant ainsi à l'attractivité de l'université.

Le Bibas.

Epreuve - Matière : 101 - 7279

Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Tableau récapitulatif du projet et son calendrier prévisionnel

CALENDRIER	AXE "ACCUEIL"	AXE "SERVICES/OUTILS"	AXE "ESPACE"
① Phase Idetion (6 mois à 1 an)	Groupe de travail Enquête Focus group Communications Veille informationnelle	Groupe de travail Enquête Evaluation besoins logiciels ④ matériels Partenariats et visites	Groupe de travail Enquête Visites et Partenariats
② Phase Validation (3 mois environ)	Passage et présentation en Conseil de la Documentation Formation collective (SCD + Service Santé + Mission handicap) Sensibilisation		
③ Phase Réalisation (6 mois à 1 an)	Service Communication Formation Continue Services aux publics	Service Informatique Service des Manuels Service Juridique	Service logistique et patrimoine Service des Manuels
④ Phase Evaluation (1 an)	Lancement et ouverture au public Enquête du lancement ④ contre-enquête lors de l'enquête de satisfaction		

Question 1: La CVEC est la contribution à la vie étudiante et de campus. Il s'agit d'une contribution financière payée par les étudiants lors de leur inscription. Cette contribution permet d'alimenter un budget participatif qui est mis en tant que source de financement lors d'appel à projets. Les membres de la communauté universitaire d'un établissement peuvent proposer des projets visant à améliorer la vie étudiante et le campus. Les projets financés sont choisis suite à un vote démocratique de la communauté universitaire.

Question 2: Theses.fr est un catalogue en ligne avec un moteur de recherche qui répertorie les thèses en préparation de soutenance ou qui ont été soutenues. On y trouve des informations sur les auteurs des thèses, les directeurs ou directrices de thèse, l'université, mais aussi un accès vers la thèse si elle est diffusable en ligne.

Question 3: Zotero est un logiciel libre de gestion de références bibliographiques. Il est utilisé pour l'édition de bibliographie en général. C'est également un outil de veille en utilisant ses possibilités d'être un agrégateur de flux RSS, mais aussi un outil de travail collaboratif permettant d'avoir une bibliothèque de références partagées.

Question 4: Parmi les obligations du fonctionnaire, on peut citer le devoir de réserve, le devoir d'obéissance hiérarchique et le devoir de service. Le devoir de réserve consiste à ne pas divulguer ou utiliser la connaissance d'informations apprises durant l'exercice de ses fonctions.

Question 5: Un catalogue collectif regroupe plusieurs sources documentaires, permettant ainsi d'avoir une uniformisation des données du catalogue, facilitant son extraction et sa mise à jour, ainsi que le suivi de la localisation des documents répertoriés. Le SUDOC et Calameo sont des catalogues collectifs.

